

SEANCE DU VENDREDI 23 JANVIER 2026 A 19 H 00

Nombre de Conseillers
en exercice 10
présents
ou représentés 9
votants 9
Pour 9
Contre 0
Abstention 0

N°23012026-004

Date de la convocation
16/01/2026

OBJET

OUVERTURE
ANTICIPEE DES
CREDITS
D'INVESTISSEMENT
2026



Françoise BERNARD.

Signature et cachet

Le Secrétaire de séance,

Isabelle MONIER

Signature et cachet

L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 19 Heures, en Mairie de VASSEL, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire de VASSEL.

Présents : Mmes BERNARD Françoise, AUGEREAU Christelle, MONIER Isabelle, LAFERRERE Céline, RIVIERE Céline, M. ANDRODIAS Jérôme (arrivée à 19 h 30), ESCARPA Ludovic, JAFFEUX Nicolas, PLASSE Yves

Absent (excusé) : M. DUZELIER Cédric

Secrétaire de séance : Mme MONIER Isabelle

Dans l'attente du vote du budget primitif 2026, il est proposé, conformément au référentiel budgétaire et comptable M57, l'ouverture anticipée de crédits d'investissement détaillée par chapitre, sur le budget principal et les budgets annexes

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que lorsque le budget de la collectivité n'est pas voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique l'exécutif de la collectivité peut mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

De plus, le référentiel budgétaire et comptable M57 prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (hors autorisations de programme), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

Compte-tenu des crédits ouverts au budget 2025 de 249 983 €, des crédits peuvent être ouverts par anticipation à hauteur de 62 495 €.

Les élus souhaitent pouvoir disposer en crédit de la somme perçue en 2025 au titre des amendes, soit 4 357 € pour faire l'acquisition avant le vote du budget 2026 d'un radar pédagogique et de panneaux.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir, dès le 1^{er} janvier 2026, des crédits d'investissement sur le budget communal de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03/02/2026

ID : 063-216304451-20260123-23012026004-DE

SEANCE DU VENDREDI 23 JANVIER 2026 A 19 H 00

Programme	Article	Crédits autorisés par ouverture anticipée 2026
10054 Matériel divers	2152 Installations de voirie	4 357 €

Le conseil municipal :

- APPROUVE l'ouverture des crédits anticipés dans les conditions exposées ci-dessus dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2025.
- PRECISE qu'un état des dépenses engagées en vertu de cette autorisation doit être dressé par l'ordonnateur, adressé au comptable et joint au budget lors de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Fait à VASSEL, le 30 janvier 2026.

Le Maire,

Françoise BERNARD.



Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03/02/2026

ID : 063-216304451-20260123-23012026004-DE